



# Conseil de sécurité

Soixantième année

**5154**<sup>e</sup> séance

Mercredi 30 mars 2005, à 9 h 30

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Sardenberg . . . . .	(Brésil)
<i>Membres :</i>	Algérie . . . . .	M. Baali
	Argentine . . . . .	M. Moritán
	Bénin . . . . .	M. Adechi
	Chine . . . . .	M. Wang Guangya
	Danemark . . . . .	M <sup>me</sup> Løj
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Fendrick
	Fédération de Russie . . . . .	M. Denisov
	France . . . . .	M. Duclos
	Grèce . . . . .	M <sup>me</sup> Papadopoulou
	Japon . . . . .	M. Oshima
	Philippines . . . . .	M. Baja
	République-Unie de Tanzanie . . . . .	M Mahiga
	Roumanie . . . . .	M <sup>me</sup> Onisii
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Emyr Jones Parry

## Ordre du jour

### Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Lettre datée du 31 janvier 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2005/60)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 9 h 50.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**Rapports du Secrétaire général sur le Soudan**

**Lettre datée du 31 janvier 2005, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2005/60)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : À ce stade, j'informe les membres que j'ai reçu de la délégation française une demande de report de 24 heures de l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. En tant que Président, j'accède à cette requête.

*La séance est levée à 9 h 55.*